

N°292

CIRCULAIRE CHIMIE

05 décembre 2025

## NAO SALAIRES CHIMIE 2026

Le mercredi 03 décembre s'est tenue la deuxième réunion NAO de branche.

Lors de cette négociation, la chambre patronale a balayé d'un revers de main l'ensemble des revendications des organisations syndicales dont celles de FO qui pour rappel étaient :

- ✚ Une augmentation uniforme de 3% sur le salaire de référence, la valeur de référence ainsi que sur la valeur du point prime.
- ✚ Déplafonnement de l'ancienneté à 18 puis 21 ans et passage à une revalorisation annuelle de l'ancienneté.
- ✚ Alignement de la prime de nuit sur le coefficient 250 pour les coefficients inférieurs.
- ✚ Majoration de la prime de panier de nuit à 1,8 fois la valeur de point prime base 38H.
- ✚ Revalorisation de l'indemnité de départ en retraite pour prendre en compte l'allongement de la durée de cotisation.

Prétextant une conjoncture dégradée pour les entreprises de la branche, France Chimie ouvre les négociations avec une proposition de revalorisation de 0,8% sur l'ensemble des éléments variables de la nouvelle formule de calcul des minimas de branche ainsi que sur le point prime.

Après plusieurs suspensions de séances la dernière proposition de France Chimie est portée à 1,2% si signature de l'accord ou aucune revalorisation de la grille des minimas conventionnels pour 2026 en cas de non-signature.

Pour la délégation FO, ce chantage est tout simplement inacceptable !

Deux ans seulement après la mise en place de la nouvelle structure salariale des minimas conventionnels, la Chambre Patronale menace de reprendre l'écart au Smic sur le pied de grille (54 euros) qui avait été concédé pour appâter des signataires.

Faute d'accord, et après la revalorisation annoncée de 1,4% du Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'écart serait ramené à 28 euros pour le premier coefficient confirmant ainsi les craintes exprimées par Force Ouvrière lors des négociations sur l'évolution de la structure salariale.

La nouvelle grille :

.../...

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE  
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - TÉL: 01 45 80 14 90  
Email : [secretariat@fedechemie-fo.fr](mailto:secretariat@fedechemie-fo.fr) - <http://www.fedechemie-fo.fr>

Coefficient hiérarchique du salarié	Coefficient de calcul pour la détermination des minima de branche	Salaire minimum 2025 applicable en 2026 sans accord	Salaire minimum 2026 en € bruts pour 151,67h 1,2%
130	0,888	1855,01 €	1 877,13 €
140	0,862	1 876,03 €	1 899,37 €
150	0,84	1 901,57 €	1 924,18 €
160	0,816	1 918,55 €	1 941,34 €
175	0,79	1 960,99 €	1 984,24 €
190	0,764	1 996,61 €	2 020,24 €
205	0,738	2 025,42 €	2 049,34 €
225	0,698	2 037,65 €	2 061,68 €
235	0,701	2 107,68 €	2 132,51 €
250	0,707	2 218,40 €	2 244,51 €
275	0,718	2 409,80 €	2 438,11 €
300	0,735	2 627,46 €	2 658,27 €
325	0,75	2 844,95 €	2 878,27 €
360	0,768	3 148,16 €	3 184,97 €
350	0,763	3 060,98 €	3 096,78 €
400	0,786	3 496,73 €	3 537,54 €
460	0,808	4 018,32 €	4 065,12 €
480	0,815	4 195,60 €	4 244,43 €
510	0,823	4 452,57 €	4 504,35 €
550	0,834	4 803,65 €	4 859,46 €
660	0,857	5 760,04 €	5 826,82 €
770	0,875	6 722,25 €	6 800,05 €
880	0,888	7 675,85 €	7 764,57 €